

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1900

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1283 de M. Jumel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« titulaire »

le mot :

« détenteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ici, nous appuyons l'amendement concerné qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de la Commission nationale du débat public.

Au-delà de ce sous-amendement, nous souhaitons marteler notre opposition à ce projet de loi qui est profondément inégalitaire.

Qui peut croire que le gouvernement qui s'est employé dès son arrivée au pouvoir à casser la règle commune qu'est le Code du travail au profit de la négociation entreprise par entreprise soit soucieux d'universalité ?

La réforme par points va en fait procéder à la création d'autant de régimes spéciaux qu'il y aura de générations ! Sous couvert de créer un régime unique, le gouvernement d'Edouard Philippe consacre la fin du caractère solidaire de notre système de retraites. La mise en place d'un système voulant qu'un euro cotisé ouvre les mêmes droits signifie l'absence de correctifs contre les inégalités.

Les personnes aux carrières hachées, avec des périodes de maladie, de maternité, ou de chômage subi cotiseront moins et disposeront donc de moins de points. Leur retraite en sera diminuée sans qu'aucun mécanisme de solidarité ne vienne corriger cette situation. La suppression des régimes spéciaux, qui représentent moins de 3% de la population active, telle que prévue par le gouvernement n'est qu'une diversion. Il fait le pari que la jalousie des Français·e·s entre eux serait supérieure à l'aspiration générale à partir en retraite à un âge décent avec une pension digne. La réforme par points accentue les inégalités dans la vie active et les prolonge dans la retraite.